

REGIONALE D'ARBITRAGE

Procès-Verbal n° 25 Du mardi 24 SEPTEMBRE 2019 Au siège de la Ligue Réunionnaise de Football

<u>Présents</u>: M. Karl MOULTSON Président, M. Bruno FONTAINE, M. Jean Luc ROYER; M. Aurélien MADIA, Me. Marie Claude BANOR M. Eric TOURON administratif LRF.

Invités: M. Jean Yves LATCHIMY, M. Bernard BONNE.

Absents excusés: M. André ASSON, M. Christophe RAMASSAMY, M. Didier RINGUIN, M. Irshad ABDUL MUNAF.

Début de séance: 18h30

Auditions d'arbitres:

La Régionale d'Arbitrage reçoit un arbitre venant de Mayotte et demandant son transfert de dossier au sein de la Ligue Réunionnaise de Football, il a plusieurs années d'expérience et détient le grade de R3. Il couvrira le club de Saint Denis FC. Il ne possède pas de véhicule et est étudiant.

La Régionale d'Arbitrage lui souhaite la bienvenue sur l'Île de la Réunion, et demandera le transfert de son dossier.

La Régionale d'Arbitrage devait recevoir un arbitre qui a signifié son souhait d'arrêter son activité d'arbitre.

La Régionale d'Arbitrage reçoit un arbitre pour avoir des explications sur son comportement vis-à-vis de ses collègues alors que celui-ci était joueur. Après avoir entendu les explications de l'intéressé, il s'avère que plusieurs arbitres se plaignent de son comportement quand il joue. La Régionale d'Arbitrage décide de la mesure administrative suivante : 1 mois de non-désignation.

La Régionale d'Arbitrage reçoit deux arbitres pour lesquels un club se plaint de leur comportement, après lecture du courrier du club les arbitres se disent surpris et ne comprennent pas les accusations décrites dans ce courrier, nous habitons la commune et nous nous rendons souvent au stade, un d'entre eux a même été licencié dans le club, le Président est un collègue. A aucun moment nous avons eu une attitude pouvant être répréhensible. Attendu qu'aucune preuve n'est apportée dans cette affaire, la Régionale d'Arbitrage classe l'affaire.

Compte- rendu des secteurs

Secteur Sud

Quelques changements de désignations. La sous- commission demande la convocation de 2 arbitres par la Régionale d'Arbitrage.



Secteur Est

Annonce du report de sa réunion de sous-commission au 10 Octobre 2019 et un travail est en cours pour les désignations des arbitres pour le tournoi Lucet LANGENIER.

Secteur Ouest

La sous-commission a la charge de la désignation des arbitres pour le challenge Féminin. Des cadres arbitres seront mis sur chaque site pour le suivi des officiels.

Secteur Nord

La sous-commission nous signale avoir reçu un arbitre qui a été absent sur un match et que ses absences se répètent de nouveau. La Régionale d'Arbitrage décide de ne plus le désigner pour une durée de 1 mois.

Frais d'arbitrage

Un courrier de seconde relance a été envoyé à certains clubs, qui n'ont pas donné suite au premier, leur demandant de traiter les indemnités dues aux arbitres.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h40.

Le Président

Karl MOULTSON

Le Secrétaire